

210C0857

FR0004500106-OP016-A02

1^{er} septembre 2010

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

SOLVING EFESO INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

- 1 - Le 1^{er} septembre 2010, à 11 heures 50, Bryan, Garnier & Co, agissant pour le compte de la société anonyme Partners in Action, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Partners in Action visant les actions et les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océanes ») de la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL sera réouverte du **2 au 15 septembre 2010 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL, Partners in Action détient 6 839 045 actions représentant autant de droits de vote SOLVING EFESO INTERNATIONAL, soit 50,94% du capital et au moins 45,02% des droits de vote de cette société¹, ainsi que 1 138 075 « Océanes » SOLVING EFESO INTERNATIONAL représentant 91,43% des « Océanes » en circulation².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir :

- au prix unitaire de **1,70 €**, la totalité des actions qu'il ne détient pas³, soit 6 587 367 actions SOLVING EFESO INTERNATIONAL, représentant 49,06% du capital de la société. L'offre vise également la totalité des 213 971 actions SOLVING EFESO INTERNATIONAL susceptibles d'être émises à raison de la conversion des « Océanes » (soit 106 726 actions) ou de l'exercice des options de souscription d'actions existantes (soit 107 245 actions) ;
- au prix unitaire de **10,53 €** par « Océane », la totalité des 106 726 « Océanes » 5,50%, 2012 émises par SOLVING EFESO INTERNATIONAL⁴.

- 2 - Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 et 232-16 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL sont applicables.

¹ Sur la base d'un capital composé de 13 426 412 actions représentant au plus 15 191 561 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. D&I 210C0855 du 1^{er} septembre 2010.

³ En ce compris 16 337 actions autodétenues par la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre.

⁴ Cf. prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n°06-364 en date du 12 octobre 2006.
